

Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 26 mai 2015

Présidence: Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Scrutateurs: Gilberto Pedrosa et Enzo Ferrari

Présents: 32

Majorité: 17

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014.
2. Comptes 2014 :
 - 2.1 compte de fonctionnement
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
3. Divers et communications.

Jean-Pierre Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, au nom du Conseil Communal je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée communale des comptes 2014 et vous remercie de votre présence. Je salue également la presse représentée ce soir par Thobias Kilchoer des Freiburger Nachrichten et Margrit Kaech du Murten Bieter.

Une bienvenue particulière à nos trois nouveaux citoyens qui ont obtenu leur nationalité suisse cette année. Il s'agit de M. Edward Monteiro et M. et Mme José Manuel Rosa Martins et Gabriela Maria Antunes Gaspar Martins. Je leur souhaite la bienvenue à notre assemblée. Je leur demande de bien vouloir s'avancer afin de recevoir un petit présent pour marquer l'événement. »

Le Conseil communal leur remet des cadeaux de bienvenue. Ils sont applaudis par l'assemblée communale.

J.-P. Martinetti : « L'assemblée des comptes est l'occasion pour la population de voir la santé financière de leur commune et comme vous pourrez le constater tout à l'heure, notre commune, pour l'instant, se porte bien.

Une autre bonne nouvelle pour notre commune, comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, c'est l'abandon du projet de ligne THT (ligne à Très Haute Tension pour les novices) qui devait traverser notre commune sur les hauts de Cormérod. Grâce au soutien des différents membres des associations contre cette ligne et des citoyens ayant fait opposition à ce projet, nous avons eu gain de cause et ceci pour le bien de notre commune. Je tiens à remercier les associations et les particuliers qui ont lutté contre cet ouvrage.

C'est par ces quelques propos que je déclare l'assemblée ouverte.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués par la Feuille officielle du 1er mai 2015, par affichage au pilier public et par tout-ménage. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ? Ce n'est pas non plus le cas. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lors des divers, je vous prie d'attendre le micro si vous souhaitez prendre la parole et de vous exprimer clairement de manière à ce que vos dires puissent être captés par l'enregistreur. Parfois, c'est compliqué pour le secrétaire qui rédige le PV, de vraiment savoir ce qui a été dit. Heureusement qu'il a une bonne mémoire, pour l'instant, (*rires*) et qu'il arrive à retenir ce qui s'est dit. Merci Romain.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée M. Gilberto Pedrosa pour la partie à ma droite et M. Enzo Ferrari pour la partie à ma gauche ainsi que la table du Conseil.

Y a-t-il des contre-propositions ?

Ce n'est pas le cas. Je remercie les scrutateurs d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de bien vouloir compter les personnes présentes et de communiquer le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour: procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ? »

La parole n'est pas demandée.

Vote :

J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée. »

Résultat du vote : le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014 est accepté à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Romain Zahno pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Compte 2014

Avant la présentation des comptes 2014, j'aimerais apporter quelques informations concernant cet exercice.

En décembre 2013, lors de la présentation du budget 2014, le signal était au rouge vu les restrictions budgétaires proposées par notre fameux « Père Godel ». Je vous rassure, il ne s'est pas transformé en Père Noël, car les restrictions étaient bien réelles et les surcoûts pour les communes également.

Malgré tous ces impératifs, nous pouvons dire que cette année est excellente car même l'Etat, malgré leurs prévisions alarmistes, a réussi à faire un bénéfice.

A quoi est dû cet excellent résultat ?

Il est évident que le développement de nos quatre villages et l'augmentation des contribuables de notre commune représentent des apports financiers considérables. Difficile, lors de l'établissement d'un budget, calculé sur les chiffres évolutifs donnés par l'Etat de Fribourg, d'estimer quelles seront les rentrées fiscales d'une commune. L'évolution des rentrées fiscales pour les personnes physiques est en augmentation.

La santé de nos entreprises, ainsi que les ventes de terrains ou d'immeubles à Misery-Courtion sont également des facteurs qui montrent que notre commune est attractive.

Le dernier élément, qui n'est pas des moindres, c'est le souci du Conseil communal de gérer et de respecter au mieux le budget et chercher à chaque fois d'entretenir notre patrimoine en essayant de limiter son coût.

Ceci est le bon côté des choses, mais il y a également le revers de la médaille.

Certes, l'exercice de cette année nous permet de réaliser des amortissements conséquents. Mais il faut également voir à long terme. L'augmentation de la population et des constructions impliquent que nous devons également adapter et développer nos infrastructures communales telles que les routes, les canalisations, l'adduction d'eau, etc. Certaines de nos infrastructures sont vieillissantes comme la STEP de Misery, le réservoir d'eau à Courtion et j'en passe. Certaines nouvelles lois ou directives impliquent également des mises en conformité de nos installations. Tous ces frais liés au bon fonctionnement de notre commune se répercuteront à court, moyen ou long terme sur le fonctionnement de notre commune. Cette année nous pouvons réaliser d'importants amortissements supplémentaires et nous espérons que les années qui suivront seront du même acabit, même si certains bons contribuables ont quitté notre commune, afin de pouvoir entretenir et développer nos infrastructures de la meilleure des façons, et afin de pouvoir continuer à offrir à notre population une commune où il fait bon vivre. Mais ceci a un coût.

Après ces quelques considérations, je vais maintenant passer à la présentation de l'exercice 2014. Je ne m'arrêterai que sur les points qui demandent une explication et je vous rappelle que tous les postes précédés d'un astérisque sont des charges liées ou données sur lesquelles nous ne pouvons intervenir. Si vous avez des questions n'hésitez pas à m'interrompre. »

J.-P. Martinetti présente les comptes 2014 à l'écran, en donnant les explications nécessaires sur divers postes de ces comptes et en donnant finalement les résultats de l'exercice qui sont les suivants : pour le compte de fonctionnement : excédent de produits de Fr. 3'031.62 après amortissements complémentaires et réserves de Fr. 1'135'804.85. Compte des investissements : excédent de charges de Fr. 1'431'176.35.

Il donne ensuite quelques explications concernant la dette par habitant et la répartition du bénéfice de l'exercice :

Dette par habitant et répartition du bénéfice :

Dette par habitant au 31.12.2014 :

	<u>Dette totale</u>	<u>Habitants</u>	<u>Dette par habitant</u>
Dette totale au 31.12.2014 :	Fr. 7'439'964.41	1'759	Fr. 4'229.65
Dont la dette du Service des eaux :	<u>Fr. 1'426'988.30</u>		
Total sans le Service des eaux :	<u>Fr. 6'012'976.11</u>		<u>Fr. 3'418.40</u>

Michel Monnet : « Quelle est l'évolution de la dette par habitant ? »

J.-P. Martinetti : « Il est clair qu'en regard de toutes les infrastructures que nous mettons en place, la dette par habitant est en augmentation. Je n'ai pas ici les chiffres précis de l'année passée, mais avec l'école que nous avons construite, les infrastructures au niveau des routes, automatiquement, la dette augmente. Mais nous arrivons à contenir l'augmentation de la dette par rapport aux entrées fiscales. Mais il y a une augmentation. Je prends note de la question et je préparerai une présentation de l'évolution de la dette ces dernières années. »

J.-P. Martinetti présente ensuite la répartition du bénéfice pour l'exercice 2014 :

Répartition du bénéfice pour l'exercice 2014 :

Bénéfice avant répartition :	Fr. 1'138'836.47
Amortissement supplémentaire sur bâtiments :	Fr. 200'000.00
Amortissement supplémentaire sur routes :	Fr. 1'117'000.00
Augmentation réserve adduction d'eau :	Fr. 27'374.45
Augmentation réserve agrandissement école :	Fr. 54'453.00
Dissolution de la réserve agrandissement école :	Fr. – 321'914.50
Augmentation réserve EU-EC :	Fr. 8'891.90
Augmentation réserve pour chapelle Courtion :	Fr. 50'000.00
Bénéfice net, après répartitions :	<u>Fr. 3'031.62</u>

J.-P. Martinetti : « J'en ai à présent terminé avec la présentation des comptes. Je donne maintenant la parole à la commission financière afin qu'elle vous lise le rapport de l'organe de révision. »

Rapport de la commission financière :

Cédric Mouret : « Rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2014 : *En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels, bilan, compte de fonctionnement et compte des investissements de la commune de Misery-Courtion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, alors que notre audition consiste à vérifier ces comptes ainsi qu'à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance, ce conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution.*

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux règles de la comptabilité des communes et aux principes de la comptabilité publique, conformément à l'article 43a du règlement sur les communes. Nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 3'031.62 et au compte des investissements un excédent de charges de Fr. 1'431'176.35. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière et j'ouvre la discussion sur les comptes 2014 »

Jean-Daniel Andrey : « Bonsoir à tous, j'ai constaté une grande différence de la participation de Villarepos entre 2013 et 2014 dans le groupement scolaire. A quoi est-ce dû ? »

J.-P. Martinetti : « Il faut savoir que pour la participation aux frais de bâtiment, les conventions ont changé avec l'agrandissement scolaire, d'une part, et puis la répartition se fait par rapport au nombre d'élèves et par rapport à la population. Pour la participation de Villarepos aux frais de bâtiment, il y avait au budget Fr. 86'200.— et Fr. 70'982.15 aux comptes. Et en 2013 : Fr. 95'226.65. Cette participation dépend de nos frais de bâtiment. Il y a un détail qui est établi. S'il y a plus de frais, il y a automatiquement plus de frais en participation et en 2013, il y a eu beaucoup de frais au niveau du bâtiment en lui-même et ces frais sont automatiquement répercutés à Villarepos. Pour l'année 2013, pour la commune de Misery-Courtion, la participation était également plus haute que 2014. Donc c'est étroitement lié aux frais du bâtiment. Si les frais sont en baisse, les participations sont également en baisse. »

Jean-Daniel Andrey : « Oui, ça j'ai bien compris, mais je trouve que la différence est énorme. »

J.-P. Martinetti : « Oui, mais elle est aussi énorme pour nous. Si on prend pour Misery-Courtion, nous n'avions pas une grande évolution au niveau des effectifs, mais nous avons Fr. 115'000.— en 2013 et nous avons Fr. 111'000.— maintenant. »

Jean-Daniel Andrey : « Qu'advient-il du groupement scolaire si Villarepos fusionne avec Courtepin ? »

J.-P. Martinetti : « C'est une très bonne question ! Alors honnêtement, actuellement, concernant le futur de Villarepos, je n'en sais rien. Aux dernières nouvelles, à chaque fois que le sujet était abordé, on m'a toujours dit que c'est Courtepin qui décidera par après. Les conventions que nous avons actuellement avec Villarepos mentionnent qu'en cas de fusion, elles deviennent caduques et de nouvelles conventions devraient être établies. Maintenant, concernant notre école, même en tenant compte de la nouvelle loi scolaire, nous n'avons pas de soucis à se faire. Même si un jour on nous enlève l'effectif de Villarepos, nous arrivons avec seulement l'effectif de Misery-Courtion à maintenir un cercle scolaire. »

Jean-Daniel Andrey : « Oui, ça j'imagine aussi. Mais ce qui me fait souci, c'est la dette. Parce que nous serons moins pour la payer. »

J.-P. Martinetti : « Il faut dire que je n'ai pas toutes les cartes en main. Si on prend le groupement scolaire de Misery-Courtion – Villarepos, est-ce que la DICS acceptera que Villarepos aille à Courtepin ? Il y aura donc de toute façon une décision de la DICS, surtout par rapport à la nouvelle loi scolaire. Est-ce qu'ils vont casser un cercle scolaire qui fonctionne depuis bien des années ? Simplement pour rapatrier des élèves à Courtepin ? Je n'ai pas les réponses. L'unique certitude que j'ai, c'est que si Villarepos devait quitter notre cercle, nous pourrions conserver notre cercle scolaire. Alors il est clair que la charge financière serait plus conséquente pour notre commune, vu qu'il n'y aurait plus la participation de Villarepos. »

L. Zizza : « En cas de fusion, dans l'immédiat, Courtepin n'a pas assez de locaux scolaires pour accueillir les élèves de Villarepos. Donc avant tout, ils devront bâtir une nouvelle école. ».

J.-P. Martinetti : « Et puis il ne faut pas oublier qu'il y aussi Barberêche qui doit trouver une solution pour son école, parce que leur cercle scolaire n'est plus viable. Donc ils doivent automatiquement soit se rapprocher de Courtepin, soit trouver une autre solution. Et ils sont dans la même situation que Cressier. Donc je sais que normalement, Barberêche devrait normalement raler Courtepin, et concernant Cressier, je n'en sais rien. En tous cas, pour Villarepos, on n'en sait encore rien. Et même en conférence des syndics, je n'ai jamais pu obtenir plus de détails par rapport à l'avenir des élèves de Villarepos. On n'a jamais pu me confirmer que par exemple dans le cadre de l'étude de la fusion, Villarepos restera avec Misery-Courtion. On m'a toujours dit que c'est la nouvelle commune qui décidera. Mais il est vrai que si Villarepos devrait quitter Misery-Courtion, la totalité de la charge du bâtiment serait pour nous. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant pas demandée, nous allons pouvoir passer au vote. Je rappelle que les membres du Conseil ne s'expriment pas sur les comptes, vu que vous en donnez décharge. On ne va pas se donner décharge à nous-mêmes ! »

Vote :

J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et des investissements 2014, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée. ».

Résultat du vote : les comptes 2014 sont approuvés à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « En conclusion de cette présentation des comptes 2014, je voudrais remercier notre caissière communale, Sylvie Wider, pour son travail et la rigueur de la gestion des finances communales. Elle mérite vos applaudissements.

Applaudissements.

Je voudrais également remercier la commission financière pour son soutien et sa confiance.

Comme je le disais en introduction, cette année est un excellent millésime, mais je tiens à remercier tous les conseillers communaux pour le travail qu'ils fournissent, le souci constant de gérer au mieux les dépenses communales, pour leur soutien, leur collégialité et la bonne ambiance de travail qui règne au sein du Conseil.

Merci à vous tous.

Applaudissements.

Petite information concernant les comptes et les budgets : après l'approbation par l'assemblée, ils sont disponibles sur notre site internet sous la rubrique Autorités communales, onglet Assemblée communale – comptes et budgets. Nous avons eu plusieurs demandes concernant les comptes et vu qu'il s'agit d'une affaire publique, il était plus simple de les diffuser par le biais de notre site internet. Mais ils sont publiés uniquement après leur approbation par l'assemblée communale. »

Point 3 de l'ordre du jour: divers et communications

Avant d'ouvrir la parole dans les divers, je cède la parole à Laurence Zizza qui va vous présenter le décompte final des travaux d'assainissement réalisés dans le centre communal.

L. Zizza : « Mesdames, Messieurs, bonsoir, je vais vous présenter le décompte final des travaux d'assainissement du bâtiment où nous sommes, donc du centre communal. Tout d'abord un rappel historique : d'après une étude faite en 2012 sur notre bâtiment qui présentait de gros problèmes de chauffage et de température dans les divers locaux, on a voté en assemblée de décembre 2012 un budget de Fr. 970'000.— pour les travaux d'isolation et d'enveloppe de ce bâtiment, notamment de la façade Ouest, du toit, de l'appartement du concierge et aussi le changement des vitres de la halle de gymnastique et toutes les fenêtres du bâtiment. Je vous avais aussi présenté les améliorations au niveau du chauffage, à savoir le remplacement de pompes et de vannes, etc., le changement de la ventilation de la halle de gym ainsi que des vestiaires, avec récupération de chaleur. Pour les sanitaires, il s'agissait essentiellement du remplacement de la conduite d'alimentation du chauffe-eau.

En 2013, nous avons commencé les travaux sur l'enveloppe du bâtiment. Le budget était de Fr. 730'000.— et le coût final des travaux s'élevait à Fr. 464'777.75. Cette économie est due essentiellement au fait qu'on avait prévu dans le budget le changement des montants des vitrages de la halle de gym. Et en fait, il n'y a pas eu besoin de changer ces montants.

Parallèlement à cette économie, nous avons pu obtenir des subventions. En même-temps s'est posé la question des douches. Je vous avais dit que les douches seraient assainies dans une deuxième étape de travaux, parce que ce n'était pas le plus urgent, et vu le montant assez conséquent de ces travaux, nous n'avions pas encore prévu la réfection de ces douches. Entre-temps, les douches se sont dégradées rapidement et leur réfection est devenue urgente. Donc, constatant que nous avons un montant à disposition sur les travaux sur l'enveloppe du bâtiment, on a décidé d'entreprendre ces travaux sur les douches. Ils ont été entrepris en 2014, en même temps que le remplacement de la ventilation, pour un coût de Fr. 527'398.75. Donc si je récapitule, le budget qui avait été voté en 2012 était de Fr. 970'000.—, le coût final des travaux est de Fr. 992'176.50, soit un dépassement de Fr. 22'176.50. Les subventions cantonale et fédérale reçues pour l'amélioration de l'isolation des façades est de Fr. 14'605.—. Le coût total net après la déduction des subventions est donc de Fr. 977'571.50. Ce qui occasionne un dépassement de Fr. 7'571.50, par rapport au budget voté, mais avec les travaux des douches qui ont pu être englobés dans ces travaux. Comme cela devenait vraiment urgent, nous avons ainsi pu changer toutes les conduites qui vont de la nourrice jusqu'aux douches. Maintenant, cela fonctionne à satisfaction. »

Résumé du décompte :

	Budget	Coût final	Différence
Coût enveloppe :	730'000.00	464'777.75	- 265'222.25
CVS :	240'000.00		
+ Douches :	<u>0.00</u>	<u>527'398.75</u>	+ <u>287'398.75</u>
Coût total des travaux :	970'000.00	992'176.50	+ 22'176.50
Subventions reçues :	<u>0.00</u>	<u>14'605.00</u>	- <u>14'605.00</u>
COUT NET TOTAL :	970'000.00 =====	977'571.50 =====	+ 7'571.50 =====
			(+ 0.78 %)

L. Zizza : « Nous avons donc étalé ces travaux sur deux ans. En 2013 nous avons fait l'enveloppe du bâtiment et durant l'été 2014 nous avons entrepris les douches et la ventilation. Ainsi, l'école a été très peu touchée par ces travaux qui ont été essentiellement effectués durant l'été.

Je remercie mes collègues de la commission de bâtisse pour leur collaboration qui a permis de mener à bien ce projet. Avez-vous des questions ? »

La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Laurence pour sa présentation et n'ayant plus de communication officielle, j'ouvre la discussion dans les divers. »

Sabrina Fellmann : « Pour celles et ceux que cela intéresse, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 14 juin, le nouvel horaire des transports est en consultation sur internet. Ce nouvel horaire est prévu avec la connexion jusqu'à Courtepin. A ce sujet, il est intéressant de savoir aussi qu'au niveau cantonal, le district du Lac est devenu prioritaire et toute une série de liaisons fines sont en train de se mettre en place à l'intérieur du district et il sera intéressant de bien suivre cela. »

J.-P. Martinetti : « En effet, faisant partie de la commission des transports du district du Lac, je peux ajouter que la nouvelle mouture des horaires est effectivement en consultation et que le petit bug survenu cette année, qui est passé inaperçu et par nous et par tous les CO, et également par tous les parents, vu que la consultation était publique, est déjà rectifié. Donc nous avons écrit à tous les services concernés par les horaires et nous avons obtenu gain de cause par rapport à l'horaire de midi. Tous les autres sont gérés par rapport à ces correspondances et le bus de midi, lui, sera l'unique qui ne tiendra pas compte des correspondances pour Berne et Lausanne. Donc ne venez pas nous engueuler dans une année si vous ne pouvez pas prendre la correspondance pour Lausanne à midi, parce que ce bus a été justement déplacé pour les élèves. Concernant la deuxième modification, il est vrai que si vous regardez le nouvel horaire, nous avons les bus qui arrivaient jusqu'à Cournillens et là, il s'arrêtait et il attendait. Je n'étais pas à cette place à l'époque, mais nous avons déjà fait x demandes aux TPF pour pouvoir éventuellement rejoindre Courtepin, ou

faire une liaison Grolley – Courtepin pour rejoindre les deux gares, etc. Suite à ces différentes demandes, et apparemment également grâce au comité des transports du Lac, c'est encore en consultation mais on a réussi à obtenir le prolongement jusqu'à Courtepin, plutôt que les bus s'arrêtent à Cournillens et attendent bêtement à Cournillens. Qu'il aille jusqu'à Courtepin et qu'il reparte de Courtepin, selon le nouvel horaire qui est maintenant en consultation et qui, à moins qu'il n'y a des oppositions, devrait entrer en vigueur le 14 ou le 15 décembre 2015. Nous avons inséré une petite réponse dans le bulletin communal, ainsi que le site par lequel vous pouvez consulter le nouvel horaire en consultation. Ce site est, si vous avez une bonne mémoire : www.projet-horaire.ch. Et là vous avez le projet complet. Et il est vrai qu'au niveau du district du Lac, il y a énormément d'autres lignes qui ont été faites, pour rejoindre justement les centres qui ont été définis par le plan directeur du Lac.

Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions dans les divers ? »

La parole n'est plus demandée.

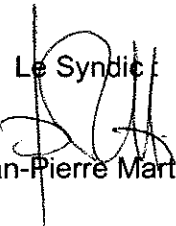
J.-P. Martinetti : « La parole n'étant plus demandée, je remercie la presse pour sa présence à cette assemblée, les membres des différentes commissions, tous les employés communaux, les concierges de nos différents établissements, Romain Zahno secrétaire communal, Sylvie Wider caissière communale, Nicole Joye responsable du contrôle des habitants et tous mes collègues du Conseil.

Je lève l'assemblée et comme le veut la tradition, je vous invite au verre de l'amitié. Merci et bonne soirée. ».

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h00

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secrétaire communal		Le Syndic
 Romain Zahno		 Jean-Pierre Martinetti

Misery-Courtion, le 2 juin 2015